



République française  
Département de la Moselle  
**COMMUNE DE BERLING**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 21 septembre 2023**

Membres en exercice :  
8

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 14/09/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de*

**Présents :** Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

**Absents excusés représentés:** Pierre ELLMANN par Frédéric RICHERT

**Absents excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Fanny HAESSIG

**Délibération n° 2023\_09\_02**

**Objet: Désignation d'un référent communal RGPD**

Vu la convention de mutualisation signée avec le CDG57 pour la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale dit "RGPD".

Vu la délibération du 22/10/2021 désignant DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

Considérant que, pour le bon déroulement de cette mission, il convient de désigner un référent communal, principal interlocuteur du délégué à la protection des données du CDG57.

Le Maire propose à l'assemblée de désigner comme référent communal RGPD Mme Véronique GILLES, secrétaire de mairie. En effet, celle-ci est la mieux placée pour cette mission puisqu'elle brasse toutes les données personnelles des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Véronique GILLES référent communal RGPD.

*Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.*

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et publication sur le site internet de la Commune le 28 septembre 2023

Ont signé

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Berling le 28 septembre 2023

Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG